

Bilié-By-Nze de nouveau à la barre

Les syndicalistes du secteur de l'Education récemment libérés, n'entendent pas laisser leur dignité être détériorée par les affirmations du ministre de la Communication. Alain-Claude Bilié-By-Nze avait soutenu détenir des vidéos prouvant que ces syndicalistes arrêtés avaient «jeté des pierres sur les forces de l'ordre et détruit les biens d'autrui.

S'estimant victimes de «graves accusations», motifs de leur incarcération, les syndicalistes enseignants promettent une vive réaction à l'endroit du ministre de la Communication qui affirme détenir des preuves et sans les avoir présentées après plusieurs mois en prison jusqu'à cette formule de liberté conditionnelle. Jean-Rémy Yama, Cyrilin Koumba Mba et Roger Ondo Abessolo ont formulé dernièrement des menaces à l'encontre de leur accusateur. Ils envisagent une plainte contre Alain-Claude Bilié-By-Nze qui doit donner des preuves justifiant la détention des syndicalistes. Ces allégations invérifiables à ce jour, d'après Cyrilin Koumba Mba, peuvent valoir à leur auteur des ennuis judiciaires. Il s'agit, dit-il, du retour probable du porte-parole du Gouvernement dans les geôles de la prison centrale de Libreville.

Pour Cyrilin Koumba Mba et Roger Ondo Abessolo, Bilié-By-Nze a des comptes à rendre, étant donné qu'il traite les syndicalistes de voyous. Non seulement qu'ils ont été enfermés pour rien, qui plus est, ils entendent amener le membre du gouvernement à prouver ses allégations, sinon il ira aussi au gnouf en tant que justiciable comme tout le monde. Un ministre qui fait emprisonner les



syndicalistes, c'est du jamais vu ! Ils envisagent manifestement une plainte pour se blanchir définitivement. En lieu et place d'une liberté provisoire prononcée contre eux, un enseignant croit savoir que la libération provisoire est la stratégie adoptée par le pouvoir pour inhiber toute velléité activiste de leur part. Ils espèrent vivement que l'actuel ministre « d'Etat » apporte les preuves qui les condamnent.

En ce qui concerne les conditions de détention dans cette prison, Jean Remy Yama a laissé entendre que cet endroit n'est à conseiller à personne. Le président de l'intersyndicale

Dynamique unitaire, libéré le 6 octobre dernier, reste intransigeant : pas question de monnayer ses convictions et de renoncer à dire toute la vérité. *«Même en prison, Alain-Claude Bilié-By-Nze est à l'image de ce qu'il est aujourd'hui. Quand un type comme ça dit que nous avons lancé des pierres, nous avons brûlé des voitures, et qu'il ne soit pas capable d'en produire les preuves, c'est pathétique. Mais de toutes les façons nous allons réagir par rapport à cela»,* a affirmé Jean-Rémy Yama.

Noëlla Bouroubou